

Enfant(s) à inscrire

Nom	Prénom	Date naissance	B. Palissy	Ste Thérèse	Classe 2016/2017
1 -					
2 -					
3 -					
4 -					

Renseignements concernant le(s) responsable(s) légal(aux)

Parent 1

- Père
 Mère
 Tuteur
 Famille d'accueil

Nom.....Prénom.....Date de naissance.....
 Domicilié.....
 Tél domicile.....Tél travail.....
 Tél portable.....Employeur
 Adresse mail.....

Parent 2

- Père
 Mère
 Tuteur
 Famille d'accueil

Nom.....Prénom.....Date de naissance.....
 Domicilié.....
 Tél domicile.....Tél Travail.....
 Tél portable.....Employeur.....
 Adresse mail.....

N° Allocataire CAF.....

ATTENTION : N'oubliez pas de joindre un justificatif de domicile datant de – de 3 mois à votre dossier !

En cas de séparation ou de divorce

Qui a la garde de(s) l'enfant(s) ?

<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Garde alternée (fournir le justificatif) les modalités pour la facturation vont seront données lors de l'inscription.
--	--

LA FACTURE DOIT ETRE ETABLIE AU NOM DE :

Fréquentation au restaurant scolaire

- Régulier(s) (tous les jours ou chaque semaine avec jour(s) fixe(s)) *
- Exceptionnellement

* Régulièrement : préciser le(s) jour(s) fixe(s)

Enfant 1.....

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Enfant 2.....

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Enfant 3.....

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Enfant 4.....

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Santé

Régime alimentaire OUI NON
Si oui préciser lequel

PAI : date de création du PAI.....
Le PAI doit-il être modifié ? OUI NON
Si oui, date de modification du PAI.....

Médecin traitant à contacter pour information en cas de premiers soins
Nom :.....N° téléphone :.....

Personne à prévenir en cas d'urgence si différent des parents ou personnes cités ci-dessus :
Nom :.....N° téléphone :.....

Paievements

- Prélèvement bancaire (**joindre un RIB**) – UNIQUEMENT POUR LES REGULIERS
- Facture avec paiement par chèque ou espèces.

Les prélèvements bancaires sont sans frais pour les familles et permettent d'effectuer les versements directement sans avoir à y penser et sans risque de perte de chèque. Le prélèvement est une modalité très simple et donc sans frais. Nous vous invitons à opter pour ce choix.
Si vous réglez en espèces vous devrez vous présenter à la permanence qui aura lieu chaque semaine à la mairie. Un reçu vous sera remis.